

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2026_102 - COMMANDE PUBLIQUE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU PORT DE PLAISANCE DE DIGOIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 12 octobre 2026,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais a lancé une consultation selon les articles précités pour la requalification du port de plaisance à Digoin,

Considérant que pour cette consultation, dix sept offres ont été remises réparties sur plusieurs lots,

Considérant qu'après analyse, une offre s'avère économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble des lots,

Considérant que pour le lot 5, Façades enduit et peinture, une offre a été remise mais ne répond pas aux éléments demandés dans la candidature et que le règlement de consultation prévoit l'élimination des candidats dont les capacités sont jugées insuffisantes,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer les marchés pour la requalification du port de plaisance de Digoin aux entreprises suivants :

Lot 1 – Voirie et réseaux divers à **COLAS FRANCE** – 71304 Montceau les Mines, pour un montant tranche ferme de 719 772,70 €HT, pour une tranche optionnelle n°1 d'un montant de 122 004,30 €HT et d'une tranche optionnelle n°2 d'un montant de 48 150,00 €HT,

Lot 2 – Bornes et électricité à **CONECT** – 71800 Varennes sous Dun, pour un montant tranche ferme de 271 551,20 €HT, et pour une tranche optionnelle n°1 d'un montant de 7 442,15 €HT,

Lot 3 – Ponton flottant et équipements à **NOVA NAUTIC** – 01460 Port, pour un montant de 106 211,09 €HT,

Lot 4 – Génie civil portuaire à **ETS MAURICE THIVENT SAS** – 71800 La Chapelle sous Dun, pour un montant de 251 211,00 €HT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Lot 6 – Menuiseries extérieures alu, serrurerie, bardage bois à **ETS LUCNET SAS** – 71320 Toulon sur Arroux, pour un montant de 87 648,30 €HT,

Article 2 : De déclarer le lot 5 – Façades enduit et peinture, infructueux et de relancer une procédure selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Article 3 : De signer les marchés à intervenir et d'effectuer l'ensemble des démarches afférentes.

Article 4 : D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 6 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 13 octobre 2026,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais

Signé électroniquement par : Gérald GORDAT
Date de signature : 13/10/2026
Qualité : Président

